



VILLE DE CROUY (Aisne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Décembre 2018 à 19 H 00

Présidence de Monsieur Daniel MOITIE, Maire.

Conseillers
en exercice : 23

Présents : 13
Votants : 16
Absents : 10

Date de la
convocation :
13 décembre 2018

La séance ouverte, sont présents :

M MOITIE Daniel, Maire,
Mme CORDEVANT Viviane, M PRIGENT Pascal, M JEAN Jean-Yves,
Mme DROMACQUE Jeanine, Adjointe,
M PELLETIER Alain, Mme DERIGNY Lydie, M ZAJAC Philippe, M LENOBLE Pierre,
M MARCHAL Jean-Bernard, M FELIX Fabrice, Mme HUBATZ Josette, M WUILLOT
Didier.

Absentes, pouvoirs :

Mme DE BROSSARD Isabelle représentée par M LENOBLE Pierre,
Mme DECARNELLE Aurélie représentée par Mme DROMACQUE Jeanine,
Mme BELLIER Alexandra représentée par M PRIGENT Pascal.

Absente excusée : Mme GORET Florence.

Absents : M GUIONVAL Patrick, Mme MIEL Nathalie, Mme VERMA Cécile,
Mme FOULIER Cécile, Mme LAINÉ Ludivine, M DABOVAL Nicolas.

Secrétaire de séance : M ZAJAC Philippe.



2018-12-19/089	rapporteur
FINANCES LOCALES / 7-1 DECISIONS BUDGÉTAIRES	M MOITIE
<i>SALLE POLYVALENTE – SALLE « LEWIS PRICE » - TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2019</i>	

Il est proposé de fixer les tarifs pour l'occupation de la salle « LEWIS PRICE » et de la salle polyvalente ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2019 :

I SALLE POLYVALENTE

- Vin d'honneur seul (maximum 5 heures) et expositions :
 - la demi salle 80,00 €
 - la grande salle 160,00 €
- Bals et mariages (jusqu'à deux heures du matin) :
 - la demi salle 450,00 €
 - la grande salle 900,00 €
- Les locataires extérieurs devront s'acquitter de la somme de :
 - pour le nettoyage de la demi salle 55,00 €
 - pour le nettoyage de la grande salle 75,00 €

pour les associations et les habitants de Crouy.

Les locataires devront balayer et nettoyer la salle sans produits de nettoyage, faute de quoi il sera facturé au tarif ci-dessus.

Le lavage sera effectué par les agents communaux.

Des arrhes fixées à 50 % du coût de la location seront versées au moment de la confirmation écrite de la réservation. Elles resteront acquises en cas d'annulation, sauf cas « de force majeure » apprécié par le Conseil Municipal.

Une caution fixée à 300,00 € sera déposée en mairie au moment du retrait des clés, le jour de l'état des lieux.

Un abattement du coût de la location sera appliqué de 50% pour les habitants (pour des manifestations les touchant directement) ou associations de Crouy, et 50 % aux agents communaux.

Une location par an, du 15 septembre au 15 mai, est accordée aux sociétés et associations de Crouy. Une seconde location sera éventuellement accordée, au tarif Crouyssiens, soit avec un abattement de 50 %, selon des disponibilités du planning de réservation.

Il est bien entendu qu'aucune association ne devra servir de prête-nom à une autre association ou personne privée, au risque de la perte des droits des 2 parties.

Une exception est faite pour les associations des parents d'élèves et les Compagnons d'Arlequin qui pourront prétendre à 2 locations; la salle polyvalente étant par défaut leur local d'activité.

Toute location comprend la fourniture des tables et chaises de la salle.

II« SALLE LEWIS PRICE »

<input type="checkbox"/> Salle du rez-de-chaussée	260,00 €
<input type="checkbox"/> Vin d'honneur seul (maximum 5 heures) et expositions :	50,00 €

Des arrhes fixées à 50 % du coût de la location seront versées au moment de la confirmation écrite de la réservation. Elles resteront acquises en cas d'annulation, sauf cas « de force majeure » apprécié par le Conseil Municipal.

Une caution fixée à 250,00 € sera déposée en mairie au moment du retrait des clés, le jour de l'état des lieux.

Un abattement du coût de la location sera appliqué de 50% pour les habitants (pour des manifestations les touchant directement) ou associations de Crouy, et 50 % aux agents communaux.

Toute location comprend la fourniture des tables et chaises de la salle.

Avis favorable de la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
16	0	0	0

Transmis en Sous-Préfecture
le :
Publié le :

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

D. MOITIÉ